

Notes d'intervention de Yves Michaud, président du MÉDAC, à l'assemblée annuelle des actionnaires de Métro, le 23 janvier 2007. Hôtel Omni MONT-Royal, 1050, rue Shebrooke Ouest, Montréal.

Je suis personnellement actionnaire et client de Métro. Je suis président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) , organisme fondé de pouvoir qui a exercé les droits de vote conférés par des membres en prévision de l'assemblée annuelle de ce jour.

C'est à ce titre que j'interviens pour vous poser à vous et aux membres du conseil d'administration que vous présidez une question d'une limpidité aveuglante :

Quelles sont les raisons qui ont incité les membres du conseil à franchir les limites raisonnables de rémunération des dirigeants d'entreprises, en effectuant une ponction sur l'avoir des actionnaires de Métro d'au bas mot de 39 millions de dollars au bénéfice du chef de la direction ?

Dans *LES MENSONGES DE L'ÉCONOMIE*, Le plus respecté des économistes américains, John Kenneth Galbraith, écrivait à 96 ans, lucide comme un jeune diplômé fraîchement sorti d'une grande école américaine : « Dire que la rémunération des directeurs d'entreprise est fixée par les actionnaires ou par leurs représentants au conseil d'administration est une ineptie. Pour corroborer cette fiction, les actionnaires sont invités à une assemblée générale qui, de fait, ressemble à une cérémonie religieuse. On se croirait à un office de l'Église baptiste. L'autorité de la direction reste inattaquable, y compris sur la fixation de sa propre paie, en salaire immédiat ou en option sur titre ». Le pouvoir de l'entreprise appartient à l'équipe de direction, bureaucratie qui contrôle sa tâche et sa rémunération. Une rémunération qui frise le vol. »

Galbraith n'est pas le seul à qualifier de « vol » les rémunérations stratosphériques des dirigeants : un actionnaire important de Métro, Stephen Jarislowski, de Jarislowski Fraser Limited, qui détient au nom de ses clients 600 millions de dollars soit 19,22% des actions de catégorie « A » , a déjà eu ce même qualificatif pour les rémunérations indécentes des dirigeants. Le tout est de savoir si 39 millions en options, ajoutées à une salaire annuel plus que raisonnable de 1 à 1½ millions est indécent ou pas. En guise de comparaison, une caissière payée 20,000 \$ annuellement , devra travailler 2000 ans pour parvenir à une pareille somme.

« Ces dernières années, écrivait M. Jarislowski dans le magazine Affaire plus (mai 2002) certains dirigeants d'entreprise et conseils d'administration se sont comportés de façon scandaleuse. Les salaires, primes options et régimes de retraite des dirigeants relevaient souvent du pur délire. Que des conseils d'administration acceptent de voler ainsi les actionnaires dont ils sont les fiduciaires me dépasse complètement. Il est temps que tous les investisseurs protestent, petits et grands ».

Nul ne conteste que M. Lessard a fait du bon travail, mais il n'est pas le seul responsable de la création de valeur de Métro. Au premier chef les clients de Métro, dont je suis, fidèles aux marchés de proximité pour leurs achats, en lieu et place de courir les centres d'achats horriblement laids des multinationales américaines qui défigurent le paysage québécois. Ces clients de Métro par centaines de milliers ont créé des vents favorables qui ont permis au capitaine Lessard de se rendre à bon port. Tout talentueux qu'il soit, si le vent ne souffle pas, quel que soit le talent du capitaine le voilier reste à quai. Bref, la fidélité d'une clientèle québécoise qui résiste aux sirènes des plates et grandes surfaces de modèles importés de l'Oncle Sam, est par delà la compétence managériale, la première raison de l'augmentation de l'avoir des actionnaires.

La seconde raison est le travail des employés dont le moins que l'on puisse dire est que leur rendement est plus que satisfaisant compte tenu de la modestie de leurs salaires. Sans oublier, comme de bien entendu, les collaborateurs du P.D.G., cadres rapprochés ou plus éloignés qui ont puissamment contribué aux succès de Métro.

Bref, le chef de la direction n'est pas seul au monde dans la grande famille Métro. Le conseil d'administration a été mal avisé en privilégiant abusivement le chef de la direction et en ne répartissant pas convenablement les bonis de performance. Le comité des ressources humaines est présidé par M. Pierre Brunet, également président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le chef de direction de cet organisme est M. Henri-Paul Rousseau, à la tête d'une administration de 125 milliards de dollars. Sa rémunération est de 1 million par an. M. Lessard est à la tête d'une entreprise dont la valeur se situe entre 3 et 4 milliards de dollars, soit le trentième de la valeur de la Caisse de dépôt. Incluant les options de M. Lessard à la hauteur de 39 millions, le salaire de ce dernier est 40 fois supérieur à celui de

Monsieur Rousseau. Je ne sache pas que M. Lessard soit 40 fois plus intelligent et compétent que M. Rousseau. Quelqu'un, quelque part, a perdu la raison et ce n'est pas à la Caisse de dépôt.. Comment M. Brunet, à la fois président du comité de ressources humaines de Métro et président du conseil du bas de laine des Québécois peut-il expliquer des écarts de rémunération aussi vertigineux.

Je veux bien croire que M. Lessard à l'allure d'un déshérité avec ses misérables 39 millions en regard des 500 millions de même nature de M. Robert Gratton de la Corporation financière Power, encore que ce genre de gavage éhonté à même l'argent des actionnaires fasse partie d'un monde dont je ne veux pas en être.

La réprobation est universelle des rémunérations déraisonnables, cautionnées par de prétendus experts, grassement payés, et dont les actionnaires ne voient jamais les rapports. Ils doivent se contenter de remarques insignifiantes et de « paroles verbales » du genre de ce qui est écrit à la page 19 de l'avis de l'assemblée annuelle de ce jour : « *La politique de rémunération à l'égard des hauts dirigeants vise à offrir une rémunération concurrentielle (sic) eu égard aux conditions du marché dans le but de conserver et de motiver (re-sic) des hauts dirigeants. La compagnie retient les services de conseillers externes spécialisés en rémunération (sans mentionner le coût de leurs honoraires) afin de recueillir l'information sur les politiques en vigueur au sein d'un échantillon d'entreprises comparables...* et ba-ba-bla, bref, un copier-coller de banalités que l'on retrouve dans toutes les circulaires de la direction de sociétés cotées en bourse.

- Marie-Bernard Meunier (ex - Ambassadeur du Canada aux Pays-Bas et Allemagne. Membre du conseil du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal. La Presse. 18 janvier 2007 : *Dans certaines compagnies, les écarts de revenus sont devenus tels qu'il faut remonter à l'époque de l'esclavage pour retrouver des disparités semblables. Cela me choque. »*
- Michel Rocard, économiste, ex-premier ministre de France et actuel député européen (Le Devoir, 15 janvier 2007) : *Des dirigeants d'entreprises trop payés ou corrompus face à des salariés précarisés amènent une situation sociale explosive ».*)
- Denis Arcand, La Presse, 3 janvier 2007

Mardi matin, 2 janvier 2007 à 9 h 46, avant même que le Canadien moyen n'ait eu le temps de finir sa première tasse de café achetée en 2007 dans la machine distributrice du bureau, son salaire annuel moyen de 38 100 \$ avait déjà été dépassé par la plupart des 100 présidents d'entreprise les plus riches au Canada. **Le temps d'un café et le boss gagne votre salaire.**

- Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, auteur de *La Grande Désillusion*, (Fayard), ne saurait être associé aux gauchistes libertaires qui souhaitent la destruction du système capitaliste. Ancien économiste en chef et vice-président de Banque Mondiale, conseiller de Bill Clinton, son livre est ravageur sur les récents avatars des marchés financiers :
« Parce qu'il est miné par la collusion, la confusion des intérêts et l'opacité le capitalisme en est un de connivence et de copains. Certains managers qui bénéficient des « stocks options » ne cherchent pas prioritairement à développer les sociétés qu'ils dirigent, mais seulement à augmenter leur fortune personnelle ».

Traditionnellement, la profession de haut dirigeant d'entreprise était faite de discrétion, de réserve, de modération et de retenue. Elle est devenue une foire à la goinfrerie salariale, une course effrénée au fric, une ponction scandaleuse sur l'avoir des actionnaires. De tous les horizons du monde, une clameur s'élève sur les rémunérations excessives, les parachutes dorés, les allocations de retraite pour nababs milliardaires que les dirigeants s'octroient en toute impunité.

Il est dommage que la *Loi des compagnies du Québec* en vertu de laquelle est incorporé Métro soit si archaïque, poussiéreuse et rétrograde. Elle interdit la présentation de propositions à être soumises au vote des actionnaires contrairement aux lois fédérales sur les sociétés ouvertes qui autorisent ce genre de propositions. Le mouvement que je préside mélite en faveur d'une révision de la Loi sur les compagnies au Québec de sorte que la démocratie actionnariale soit aussi active chez nous que dans le reste du Canada. Le ministre des Finances du Québec est actuellement en consultation pour rafraîchir et moderniser les dispositions législatives en cours. Il sera alors intéressant sous forme de propositions aux actionnaires de Métro de leur demander si un boni de 39 millions pour un seul homme dépasse les limites du bon sens et si les membres du conseil d'administration, fiduciaires et gardiens de leurs droits, ont agi dans le meilleur de leurs intérêts.

Yves Michaud